

MEMOIRE

PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION CATHOLIQUE FRANCO-CANADIENNE DE SASKATCHEWAN
à la COMMISSION FOWLER
sur la télévision et la question de radiodiffusion au Canada

Introduction

La question de la télévision et de la radiodiffusion ne saurait échapper à la vigilance de l'Etat, étant donné son influence sur la culture et les moeurs des citoyens qui composent leur auditoire. La télévision, tout comme la radio, comporte, en effet, une valeur éducative et culturelle, une valeur d'information, une valeur de divertissement et, enfin, - en dernier lieu - une valeur accidentelle commerciale. Le Gouvernement canadien avait donc raison de conclure dès le début de la radiodiffusion chez nous que " Si la radiodiffusion voulait stimuler la vie canadienne, au lieu de l'affaiblir, un organisme public et national devait être constitué."

La Société Radio-Canada est née de cette conclusion. Telle qu'elle est constituée présentement, elle résulte de deux Commissions Royales (Aird et Massey) et d'une quinzaine de Comités Parlementaires.

Mais voici que l'avènement de la télévision pose de nouveau le problème en regard de la prospérité et du développement culturel du pays, chose prévue, au reste, par la Commission Massey qui recommandait que " Toute la question de la télévision au Canada soit étudiée de nouveau, par un organisme d'enquête indépendant, au plus tard trois ans après le début des émissions régulières de télévision au Canada."

Le décret du 2 décembre 1955 émanant du Cabinet du Premier Ministre institue la Commission FOWLER pour poursuivre cette enquête. Désireuse de collaborer, pour sa part, à une démarche si opportune, l'ASSOCIATION CATHOLIQUE FRANCO/CANADIENNE de la Saskatchewan entreprend donc de soumettre le présent mémoire.

I- L'A.C.F.C. - bref historique

1- Fondation

Certains droits d'enseignement du français étant accordés, en Saskatchewan, par le Ministère de l'Instruction Publique, la population française s'est fait un devoir de promouvoir cet enseignement auquel elle a droit.

Déjà en 1910, à Duck Lake, se fonde un journal, LE PATRIOTE DE L'OUEST, aujourd'hui uni à l'hebdomadaire français du Manitoba, LA LIBERTE, sous le nom de LA LIBERTE ET LE PATRIOTE.

En 1912, à Duck Lake encore (28 février) est fondée L'ASSOCIATION CATHOLIQUE FRANCO/CANADIENNE (A.C.F.C.), association bénévole organisée sous la "Benevolent Associations' Act of Saskatchewan".

2- But

Le but assigné à cette association est l'union des canadiens-français, en dehors des partis politiques, pour la défense de leurs droits religieux et nationaux, l'éducation populaire et l'aide aux oeuvres sociales.

3- Raison d'être

L'ACC.F.C. est, pour le groupe franco-canadien de la Saskatchewan, un organisme de culture. Association patriotique, elle est chargée de conserver et d'expliquer les traditions catholiques et françaises de ses membres en vue d'un apport culturel dynamique à l'unité canadienne.

4- Principales réalisations

- Travail d'immigration et groupement des nôtres pour leur survivance et leur épanouissement culturel et économique.
- Encouragement à nos collèges classiques français.
- Initiatives dans le domaine de l'éducation:
 - Fondation de l'Association des Commissaires d'Ecoles Franco-Canadiens
 - Groupement des Instituteurs de Langue française de la Province (AFCIS)
 - Encouragements aux Cercles d'Etudes "Foyer-Ecole".
 - Education des adultes et éducation familiale.
 - Aide aux écoles:
 - Programmes et examens de français jusqu'au grade XII, régis par un Comité Permanent de l'Enseignement du Français.
 - Bibliothèques scolaires.
- Collaboration à la fondation de Radio-Ouest-Française (ROF) et fondation de Radio-Saskatchewan française.

II- L'A.C.F.C. et la radio française en Saskatchewan

- 1- Dès l'avènement de la radio au Canada, l'ACFC fit maintes réclamations pour obtenir du français en faveur de notre groupe de l'Ouest.
- 2- Lors de la fondation du poste d'Etat de Watrous, concession nous était faite d'un programme français d'une heure par jour, concession qui s'avérait insuffisante.
- 3- Les Associations d'Education des Provinces des Prairies s'unirent alors pour étudier plus à fond tout le problème; d'où la fondation de Radio-Ouest-Française (R O F).
- 4- ROF ayant reconnu que la seule solution était la fondation, à nos frais, de nos propres postes de radio française, en Saskatchewan l'initiative en revint à l'A.C.F.C. qui la conduisit à bon port en rendant possible l'établissement de deux postes, soit:
 - CFRG, ouvert à Gravelbourg, le 2 juin 1952, et
 - CFMS, ouvert à Saskatoon, le 30 novembre 1952.

III- Relations de ces postes avec la Société Radio-Canada

- 1- Relations et collaboration étroites dès le début: nos postes répondent au vœu de la Commission Massey et offrent à Radio-Canada le moyen de le réaliser:
 - " Que la radiodiffusion, au Canada, soit l'expression des idées et des aspirations canadiennes et atteigne le plus grand nombre possible de Canadiens."

En effet, avec les postes radiophoniques des Provinces-Sœurs, CKSB à St-Boniface et CHFA à Edmonton, les deux postes de la Saskatchewan, CFRG et CFNS, se sont faits l'expression des idées et des aspirations canadiennes en notre milieu par le niveau élevé de leurs programmes culturels et allaient bientôt être reconnus par la Société Radio-Canada comme un moyen précieux d'atteindre tous les groupes canadiens-français des Provinces des Prairies.

2. Extension du réseau français de Radio-Canada à l'Ouest canadien

Le 26 octobre de cette même année de la fondation de nos postes, 1952, la Société Radio-Canada, faisant droit à la constitution bi-ethnique du pays et reconnaissant l'effort des canadiens-français au-delà du Québec, consacrait le fait français en nos Provinces en étendant son réseau d'expression française à l'Ontario-Nord et jusqu'aux Rocheuses.

Du coup nos programmes purent bénéficier de la haute tenue culturelle de programmes tels que Radio-Collège, Réveil rural, ainsi que des causeries et des émissions artistiques de musique classique et d'art dramatique.

IV- L'A.C.F.C. et les postes radiophoniques français de la Saskatchewan

Dès le début, l'A.C.F.C. exerça une discrète mais salutaire influence sur la qualité culturelle de la programmation à nos postes radiophoniques français. Les éditions musicales, en particulier, recrutent ~~de~~ jusqu'à ce jour, un auditoire nombreux même parmi nos compatriotes de langue anglaise et sont, par ce dernier trait, un nouveau lien d'entente mutuelle.

Les programmes et nouvelles d'aspect canadien sont la principale préoccupation des Directeurs. En ce sens, nos postes répondent pleinement à la remarque de la Commission Massey:

" Au début de la radiodiffusion, le Canada était vraiment menacé d'annexion culturelle par les Etats-Unis. Les mesures prises à l'égard de la radiodiffusion par des gouvernements émanant de tous les partis ont permis au pays de conserver son identité culturelle. Toutefois la radio canadienne a fait bien davantage. Elle a préparé la voie à une connaissance et une entente mutuelle qui paraissait impossible quelques années plus tôt. Les Canadiens, en tant que peuple, ont écouté les nouvelles de leur pays et du monde entier, ont entendu nos experts traiter des questions d'intérêt public, ont assisté ou participé à la discussion de problèmes canadiens et ont pu également, grâce à la radio, prendre part aux grandes manifestations nationales." (Rap.Com. Massey, a. 15, p.327)

Cette programmation, ces émissions musicales de nos postes de la Saskatchewan " ont contribué pour beaucoup à nous rapprocher les uns des autres" (Ibid. a.16), c'est-à-dire entre citoyens d'origine diverse en nos régions.

Elles ont encore contribué à élargir chez les nôtres " le champ des préoccupations intellectuelles" par les arts, la musique et le théâtre, leur permettant ainsi d'atteindre plus facilement à "un plus haut degré d'unité parce qu'ils participent ensemble à un plus grand nombre de choses." (Ibid. a. 17).

Nos postes français de la Saskatchewan répondent donc au rôle que la même Commission attend de la Radio: "renseigner, former et divertir une population cœaisee, composée d'éléments divers... Développer le sens de l'unité nationale entre nos deux grandes races et entre nos divers groupes ethniques, malgré un régionalisme fortement développé et les attrait de notre séduisant et influent voisin du Sud" (Ibid. a.78,p.348).

Or, un trop grand nombre de postes privés supportent mal la tutelle de l'Etat qu'ils considèrent comme une entrave à leur appétit du gain. C'est pourtant le devoir de l'Etat de promouvoir la culture civique et populaire, de veiller à la moralité des services nationaux et de sauvegarder, dans cette éducation, la hiérarchie des valeurs, donnant la primauté aux valeurs spirituelles sur les valeurs matérielles.

L'A.C.F.C. est plus qu'heureuse de souscrire pleinement à ces paroles de M. A.-D. Dunton, président du Bureau des Gouverneurs de la Société Radio-Canada:

" Le peuple canadien a montré depuis longtemps qu'il voulait constituer une nation bien à lui, à sa façon, et il paraît maintenant résolu à la conserver.
 " Notre décision, semble-t-il, est prise: ceux qui viendront après nous pourront vivre en Canadiens et non pas seulement comme de quelconques individus d'une nation plus nombreuse. Si je ne me trompe, nous croyons, en notre qualité de Canadiens, pouvoir apporter à l'humanité quelque chose de distinctif. Nous avons, au Canada, deux cultures principales. Chacune conserve son identité et les deux jouent ensemble leur rôle dans notre pays et dans le monde. Il semble que nous soyons prêts à fournir bien des efforts pour édifier et conserver une nation canadienne qui s'alimente à deux cultures sous le signe d'un seul et même esprit canadien (...) Je crois que nous sommes tous d'accord que plusieurs des principes que nous chérissons dans notre pays valent bien les efforts que nous faisons pour conserver et renforcer une vie nationale qui nous est propre. (...)
 " Une nation ne devient pas grande par les statistiques, sa richesse ou sa capacité de production. L'histoire la jugera peut-être plus par les choses de l'esprit qu'elle aura honorées et fait fleurir au sein de sa population.
 " La vraie vie d'une nation ne s'exprime pas seulement par le chiffre du revenu personnel mais on la trouve plutôt dans toutes les manifestations de l'esprit des individus qui forment la nation."

(A.-D. Dunton, discours à l'Université d'Ottawa, le 11 décembre 1955;
 M. Dunton avait déjà parlé dans le même sens à Québec. -Discours du 14 septembre 1955 au Club Richelieu).

Voilà, exprimé très clairement, un principe de première valeur, à savoir que la Radio canadienne doit demeurer, chez nous, un organisme de culture et qu'elle doit ne céder en rien devant la pression commercialisante qui voudrait en faire une industrie lucrative.

VIII- Recommandations

Nous avons déjà rappelé, au début et au paragraphe précédent de ce mémoire, la valeur de la radiodiffusion et de la télévision dans l'édification de la nation canadienne.

Cette valeur touche divers domaines qui n'ont pas tous le même degré d'importance. Vient en premier lieu la valeur éducative et culturelle; en deuxième lieu, la valeur d'information et en troisième celle de divertissement. La valeur commerciale ne vient qu'en dernier lieu et n'est qu'accidentelle à cette question de télévision et de radio, en autant que l'annonce constitue une source de revenus qui doit contribuer au perfectionnement des programmes exprimant les valeurs de culture, d'information et de divertissement.

Il est donc très important que la télévision et la radiodiffusion demeurent un service national de l'Etat dont les droits peuvent se formuler ainsi:

- 10- L'Etat a un droit propre et un devoir de procurer l'éducation civique et populaire de ses citoyens. Pour appuyer cette affirmation il suffira de citer la parole autorisée de S.S. Pie XI:

IX- Voeux

En terminant ce mémoire, l'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan émet respectueusement le vœu que:

- 1- Etant donné le développement de la Télévision au pays et le facteur de culture qu'elle représente, des mesures soient prises pour que nos postes soient, le plus tôt possible, en mesure d'offrir ce service national à nos compatriotes de l'Ouest canadien qui sont d'expression française, et
- 2- Que le réseau français de Radio-Canada soit étendu aussitôt que possible jusqu'à la Côte du Pacifique pour permettre à nos compatriotes d'origine française de la Province de Colombie de communiquer en leur langue et selon leurs traditions à ce bien commun de la télévision et de la radiodiffusion, pour leur permettre aussi d'y participer activement et d'apporter ainsi, en leur qualité de canadiens: "Quelle chose de distinctif à l'humanité" (Disc. de M. Dunton au Club Richelieu de Québec) et afin qu'en ce domaine comme dans tous les autres, soit réalisée la devise du Canada: " A MARI USQUE AD MARE ".

L'Association Catholique Franco-Canadienne
de la Saskatchewan.